

ALERTE AUX STRUCTURES

NICOLE PLÉE

Un collège, avec ses équipements et son savoir-faire, représente potentiellement un formidable moyen d'action culturelle au service d'une commune ou d'un canton. À condition de reconsidérer son rôle et son mode de fonctionnement. Ce qui ne va pas sans conséquences. Le texte qui suit est une réaction à des "actions lecture" de longue haleine et, on en jugera, de quelque importance, qui ont eu lieu au collège "LA NEUSTRIE", à BOUGUENAIS en Loire-Atlantique. C'est la réaction d'une "intervenante extérieure". Elle analyse les retentissements de telles actions sur un collège "normalement constitué" et les perspectives ainsi ouvertes !

CE QUE RÉVÈLE UN PROJET "LECTURE" AUX ADULTES D'UN COLLÈGE (première année)

- LE GRAND NOMBRE D'ÉLÈVES concernés déstabilise tranquillement, mais sûrement, les habitudes de l'établissement, dès lors que le groupe devient multiplication d'individualités, de personnalités qui souhaitent :
 - s'exprimer sur les propositions qui leur sont faites ;
 - analyser le bénéfice tiré d'un enseignement (évaluations des ateliers toutes les cinq semaines) ;
 - se regrouper pour créer (qui va composer le comité de rédaction du journal ?).
- LA MINORITÉ "ADULTES" du collège réalise qu'elle ne fait face que lorsqu'elle traite des petits groupes classiquement structurés (la classe), et qu'elle établit une règle annuelle, unique, tolérant peu d'exceptions. C'est l'encadrement pédagogique, institutionnel. C'est l'emploi du temps invariable. C'est la maîtrise des espaces en limitant les déplacements.
- LES ÉCHECS, en fin d'année scolaire, parlent alors de plan de sauvegarde des multiples pouvoirs sur l'élève, et de défense de l'institution. Sous quelle responsabilité ces intrusions de citoyens libres de tout contrat professionnel - les parents -, avec qui les élèves se disent "enfants", plus à l'aise dans leurs expressions ?

Quelle compétence accorder aux bénévoles quand leur temps est offert à l'Institution... (et quand il ne s'agit plus d'encadrer la troupe en voyage scolaire ou de nourrir le correspondant étranger) ?

Est-ce que le collège ne risque pas une insidieuse forme de privatisation ?... du moins sa récupération par les associations, parentales ou non ?

Quel rôle jouent les professeurs transfuges qui participent à ce projet ?

Autant de questions particulières, révélatrices des inquiétudes suscitées par le déplacement, plus général, des fonctions institutionnelles classiques.

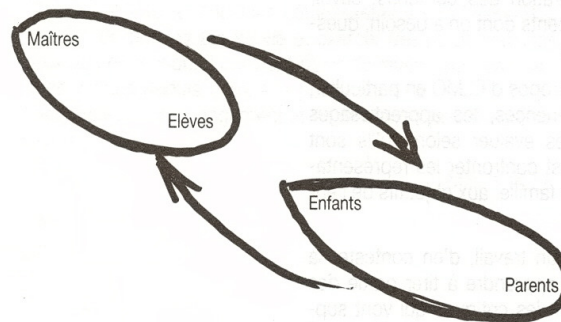
CE QUE RÉVÈLE, AUX ÉLÈVES, UNE FORMATION "LECTURE" DANS LE COLLÈGE (deuxième année)

- DES SITUATIONS qui ne se négocient pas autour d'un savoir monopolisé par un enseignant :
 - les ateliers se trouvent des partenaires dans et hors collège ;
 - les apprentissages, les entraînements techniques, les résultats sont l'affaire directe de l'élève, par ordinateur et logiciels ;
 - les élèves accroissent leurs performances grâce à des contenus que leurs enseignants n'ont pas prévus, et qu'ils ignorent souvent ;
 - ils sont familiers d'une salle informatique et d'outils que peu d'adultes osent encore fréquenter ;
 - ils enquêtent en ville et en bibliothèque ;
 - ils veulent s'approprier le CDI, les murs pour afficher leurs créations, etc.
- LES ADULTES, pendant ces temps d'enseignement, ne sont pas seulement des professeurs du CES : parents qui travaillent, ou non, ailleurs, jeunes stagiaires, associations, assistante sociale, principal du collège...
Les rôles, les statuts pourraient donc changer ? Le savoir émerger d'instances moins classiques ? Interroger, modifier les limites connues ? (Avec l'inquiétude, parfois, de ne plus pouvoir préserver "son" terrain scolaire de l'intrusion familiale...)
- UN ENSEIGNEMENT peut exister sans passer par les contrôles et les notes, mais se réaliser par du temps pour s'exprimer, dénicher des contenus, remettre en question, créer.
- APPRENDRE, ce ne serait pas seulement suivre scrupuleusement tous les cours, recevoir un enseignement, absorber les leçons, accumuler les savoirs... Mais ce serait aussi apprendre à choisir dans les options pour un temps de x... heures, participer à l'élaboration des contenus, savoir comment trouver les renseignements dont on a besoin, questionner les écrits et leurs finalités.
- RÉFLÉCHIR, THÉORISER, à propos d'ELMO en particulier, c'est faire retour sur les expériences, les apprentissages encore récents liés à l'écrit, les évaluer selon qu'ils sont aidants ou non aujourd'hui. C'est confronter les représentations acquises, en primaire et en famille, aux objectifs de l'enseignement à venir.
- LA POSSIBILITÉ DE JUGER un travail, d'en contester la forme ou la finalité, c'est aussi apprendre à tirer partie des temps d'évaluation : quelles sont les critiques qui vont supprimer un atelier ? Les suggestions qui vont en créer d'autres ?
- LES ÉCHECS, en fin d'année scolaire, indiquent quelques découvertes, et des questions, parmi lesquelles :
 - La prise en charge personnelle d'une partie de son temps dans le collège, et la responsabilité des moyens que chacun consacre à l'amélioration de ses performances. Alors que le temps prévu avec ELMO est le même pour tous, certains élèves abordent le 8e plan, d'autres le 8e : il y a donc eu des échappé(e)s ?...

- Un tel dispositif à propos de la lecture (matériel, horaire, personnels) sans être assorti de contrôle en valeur scolaire : est-ce vraiment important ? Et si c'est essentiel, pourquoi n'est-ce pas pris en compte dans les contrats de réussite annuelle ? Et par tous les professeurs ?
- Des parents, des professeurs, des stagiaires qui s'entraînent comme les élèves avec ELMO, dans la même salle, indiquent qu'ils ne savent pas tout. Est-ce qu'un professeur n'a pas fini d'apprendre à lire ?
- Pourquoi celui qui fait peur en classe ne fait-il plus peur quand on travaille avec lui en atelier ? Qu'est-ce qui change ? Qu'est-ce qui est différent ? Lui ? Nous ? Le pouvoir de noter ? La possibilité de parler ?

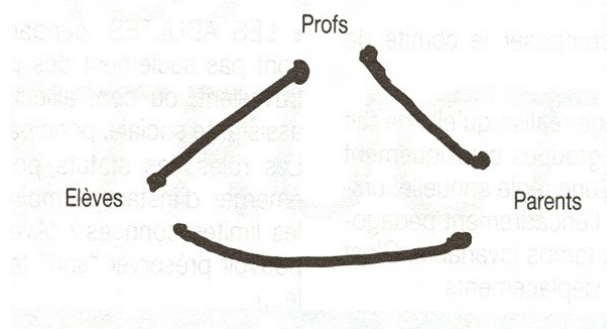
DE LA LIGNE AU TRIANGLE

A) **Lorsque les parents** édifient leurs projets éducatifs, les enfants sont inclus. Lorsque le maître ou l'école bâtit un projet, l'élève est inclus. Lorsque les parents et l'école s'associent autour d'un projet, leurs actions traversent, entourent et même contournent, en les assimilant, élèves et enfants. C'est dans la ligne de l'institution.



Parfois, la souplesse existe qui permet l'expression directe des élèves ou des enfants : c'est alors affaire de personnalités pédagogiques ou parentales particulières, privilégiées (avec X... c'est possible, avec Y... c'est nul, le silence, l'obéissance...).

B) **En revanche**, dans les collèges, la prise de parole par l'élève, en son nom ou au nom de ses pairs, est institutionnellement prévue et, selon les cas, assortie d'un droit de vote. Importante disposition, trop régulièrement occultée dans ses réelles implications, qui offre pourtant la possibilité d'une situation triangulaire :



Je ne l'indique pas ici comme une découverte de ma part des instances diverses : délégués de classe, aux conseils, aux CA, aux commissions permanentes, auprès des professeurs principaux..., mais je veux souligner une modification inscrite dans les textes officiels à l'entrée en sixième, alors que les élèves eux-mêmes n'envisagent pas, n'anticipent donc pas la fonctionnalité de ce dispositif.

C) **Quand le statut de l'élève** passe aussi par sa responsabilité, ou quand le statut de professeur n'existe que par le "devoir d'élève" !...

Je pense qu'un exemple suffira à illustrer le propos. Au cours d'un des ateliers "Lire, bof !..." auxquels j'ai participé, nous parlions d'exclusion, et d'exclus, en relation avec l'écrit. Le groupe d'élèves, qui n'a pas besoin de dictionnaire pour débattre ; du sujet, s'insurge de ce que nous n'évoquons pas les autres cas d'exclusion dans l'enseignement. *"Le professeur de musique s'adresse à nous comme si nous avions déjà des connaissances, comme si nous étions tous comme les deux ou trois qui ont déjà suivi des cours particuliers et qui jouent d'un instrument. Si on pouvait lui expliquer, on lui dirait ce qui nous manque pour réussir à la flûte."* Je dis que je ne comprends pas... Pourquoi ne s'expliquent-ils pas ? *"On a peur... et puis il n'écouterait pas... on n'est pas intéressants puisqu'on n'est pas bon..."*

Nous faisons alors un détour par la fonction de délégué de classe, et ses devoirs de porte-parole direct et, au besoin, à travers le rôle du professeur principal, du conseil de classe etc. Huit jours plus tard... Mission accomplie et réussie du délégué. Satisfaction : *"La flûte, ça peut marcher..."* ... et insatisfaction : *"C'est pas normal. Un professeur, il devrait savoir ce qu'il faut pour qu'on comprenne. C'est son métier. Il a appris... non ?"* Eh non... !

C'est alors un nouveau détour par les fonctions, et les statuts. On comprend bien que les parents sans les enfants, ça n'existe pas. Ainsi, un professionnel de la musique - ou d'une autre discipline - aime le contenu de ce qu'il enseigne ; il peut aimer échanger autour et à propos des savoirs qu'il a acquis, avec les personnes qui partagent son intérêt. Mais cela n'inclut pas qu'il sait enseigner tant qu'il n'a pas eu d'élèves. Sans élève, un adulte n'est pas professeur.

"Alors, un professeur doit apprendre ce qu'on ne sait pas ?... Sinon, avec des nouveaux élèves, il va faire son cours comme si on savait tout..."

C'est ainsi que nous avons fait connaissance avec ce "devoir d'élèves" et découvert que ce savoir était trop méconnu des acteurs dans un collège. Faudrait-il l'inclure dans le contrat social de vie collective distribué en début d'année à chacun ? Dans le "guide du collège" dont s'occupe un autre atelier ?

La question de la diffusion du "devoir d'élève" n'a pas été tranchée. Il semble que ce rôle d'interlocuteur, d'aide à la clarification dans les apprentissages, relève bien du statut de l'élève. J'ajouterai que c'est l'opportunité, pour chaque partenaire, de prendre du recul par rapport aux savoirs en circulation.

D) **En effet**, ce qui est notable comme spécifique au collège, et dont chaque partenaire a pu mesurer les effets, à l'issue de cette année "formation-lecture", c'est qu'aucun adulte, aucune structure particulière ne sont prévus pour prendre en compte les effets produits par un projet, une création, une réflexion sur les productions, la formation. Il n'existe pas de case à l'emploi du temps classique, il n'existe pas de ligne "temps aux élèves" pour financer un enseignant,

sans contenu d'enseignement prédéfini. (Rôle en partie rempli ces années, par des parents et des militants de l'AFL.)

À l'inverse des 6^{ème} de collège, les 6^{ème} de la SES ont eu cette possibilité de redéploiement dans leur classe. Ils ont pu évoquer, questionner, débattre - leur enseignante participait aux actions et formation "lecture" - des effets produits par leurs entraînements, et diverses pratiques d'écrits avec ceux du collège.

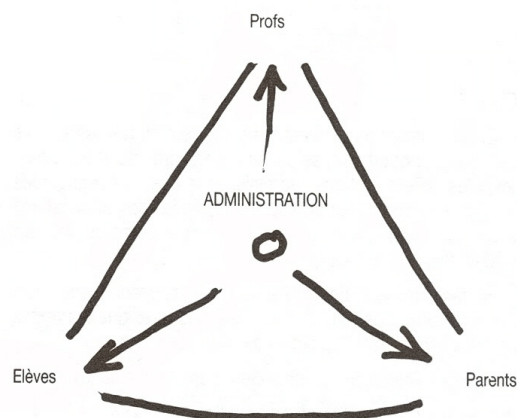
L'élève du collège peut donc venir en cours, trouver des contenus, et n'en tirer aucun enseignement.

S'il appartient à l'ensemble des partenaires engagés de conserver la force de réflexion d'un groupe qui se préoccupe de sa formation, il revient aux adultes - s'ils veulent poursuivre - de s'en donner le temps, et aux élèves d'affirmer leur rôle, en faisant part de leurs évaluations.

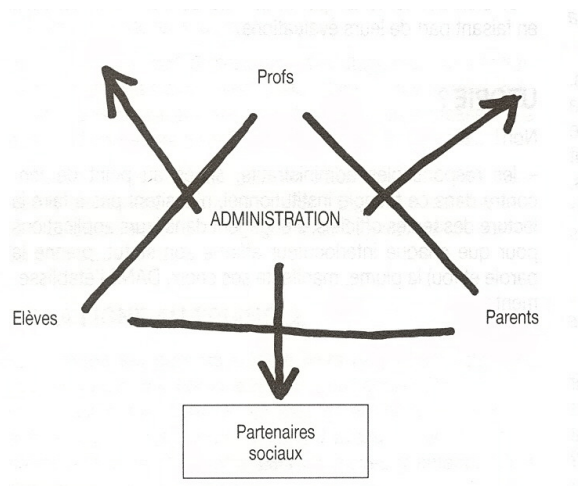
UTOPIE ?

Non !... si :

- les responsables administratifs, situés au point de rencontre dans ce triangle institutionnel, n'hésitent pas à faire la lecture des textes officiels, s'engagent dans leurs applications pour que chaque interlocuteur affirme son statut, prenne la parole et (ou) la plume, manifeste ses choix, **DANS** l'établissement ;



- par volonté de réelle formation, les personnes inscrites dans le cercle de l'institution en franchissent la limite et deviennent partenaires sociaux, **HORS** établissement.



Oui !

- Si, au moment où ils questionnent les structures, les adultes du collège, notant que, selon les établissements et les localités, les interprétations administratives et pédagogiques varient à l'envie, ils choisissent d'en limiter les applications afin de prévenir tout changement possible de ce qui leur est traditionnellement connu.

- Si, face à une majorité d'élèves trop souvent silencieuse, l'ensemble des partenaires continue d'ignorer que les textes officiels demandent l'opinion, l'expression, de chacun.

Par où ces écrits sont fiction au jeu d'une réalité qui exclut. À propos... pour quelles structures, l'alerte ?...

NICOLE PLÉE